

Liste des délibérations Conseil municipal du vendredi 09 Juin 2023

Nombre de conseiller municipal en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 05 Juin 2023, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 09 Juin 2023 à 18 heures sous la présidence de Mme ENGEL Karine, 1^{ère} Adjointe au Maire, conformément à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Présents :

Mme BARADUC Gaëlle, M. BONNY Corentin, Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, M. DEBRIOUDE Jessica, Mme ENGEL Karine, M. EVRAIN Pierre, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, Mme GILLES Lucie, M. GUILLOT Lionel, M. HARDOUIN Frédéric, M. LOBREGAT Stéphane, Mme TAMISIER Sylvie.

Excusés : M. Sébastien BLANC ayant donné pouvoir à Mme Karine ENGEL

M. M. BERTHELOT Laurent ayant donné pouvoir à Mme Lucie GILLES

Absent : /

Mme Lucie GILLES a été élue secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2023-06-001 examinée le 09/06/2023 – Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Mme Karine ENGEL indique qu'une liste lui a été communiquée sous le nom de « LOUBEYRAT sénatoriales 2023 » présentant 3 candidats pour les postes de délégués et 3 pour les postes de suppléants dans l'ordre suivant :

- Délégués : 1. Mme Karine ENGEL – 2. M. Sébastien BLANC – 3. Mme Sylvie TAMISIER
- Suppléants : 1. M. Lionel GUILLOT – 2. Mme Jessica DEBRIOUDE – 3. M. Stéphane LOBREGAT

Après que chacun des membres du Conseil municipal a voté, le bureau électoral procède au dépouillement et la présidente de séance proclame le résultat des élections :

- *Liste « LOUBEYRAT Sénatoriales 2023 » : 13 votes*
- *2 bulletins blancs*

- **Délibération n° 2023-06-002 examinée le 09/06/2023 – Octroi de la protection fonctionnelle au Maire**

Le pouvoir de M. Sébastien BLANC, maire, n'est pas comptabilisé dans les votes.

Pour faire suite à l'agression de M. le Maire le 31/05/2023 et à la motion de soutien votée par le Conseil municipal lors de la séance du 06 avril 2023, il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle au Maire. Il est également proposé que la commune se constitue partie civile en solidarité avec le Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde la protection fonctionnelle au Maire et se constitue partie civile.

- **Délibération n° 2023-06-003 examinée le 09/06/2023 – Ressources humaines : renouvellement de l'aide de compensation pour les trajets domicile/travail**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle l'attribution de l'aide de compensation pour les trajets domicile/travail pour une durée d'une année dans les conditions prévues par délibération du 20 mai 2022.

- **Délibération n° 2023-06-004 examinée le 09/06/2023 – Ressources humaines : mise en place du télétravail**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place du télétravail pour les agents communaux dans les conditions proposées par la commission ressources humaines.

- Délibération n° 2023-06-005 examinée le 09/06/2023 – Ressources humaines : encadrement du compte épargne temps (CET)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les règles présentées pour la mise en place, l'alimentation et l'utilisation du compte épargne temps par les agents communaux.

- Délibération n° 2023-06-006 examinée le 09/06/2023 – Finances/budget : Choix du bureau d'étude pour la réalisation d'un Plan d'Aménagement Durable (PAD)

Le Conseil municipal, avec 14 votes pour et une abstention (M. Frédéric HARDOUIN), retient la proposition de la commission d'appel d'offres et valide l'offre de « REALITES DESCOEUR » pour un montant de 14 320,00 euros HT. Il est précisé que la commune est éligible à une subvention Départementale de 60%.

- Délibération n° 2023-06-007 examinée le 09/06/2023 – Finances/budget : Territoire d'Énergie 63, mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les travaux proposés avec une participation financière communale de 1 960,00 euros, soit 40% du montant total.

- Délibération n° 2023-06-008 examinée le 09/06/2023 – Vie associative : demande de subvention de la coopérative scolaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 293 euros à la coopérative scolaire pour l'année 2023.

- Délibération n° 2023-06-009 examinée le 09/06/2023 – Vie associative : demande de subvention de l'association Festy'Loub pour la fête patronale

Mme Gaëlle BARADUC ne participe ni au débat, ni au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 500 euros à l'association Festy'Loub pour l'année 2023.

- Délibération n° 2023-06-010 examinée le 09/06/2023 – Vie associative : demande de subvention de l'association Bien être en Auvergne pour le festival Terre de Demain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association Bien être en Auvergne pour 2023.

- Délibération n° 2023-06-011 examinée le 09/06/2023 – Vie associative : demande de subvention de l'épicerie solidaire La Marguerite

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association La Marguerite pour un montant annuel 2023 de 50 euros. En plus de l'adhésion, la commune prend en charge une participation de 14,70 euros par mois et par foyer de Loubeyrat pour un montant plafond de 352,80 euros, soit 2 foyers.

- Délibération n° 2023-06-012 examinée le 09/06/2023 – adressage : dénomination de la voirie communale VC 113

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénome une partie de la VC 113 « Chemin du Loup ».

- Délibération n° 2023-06-013 examinée le 09/06/2023 – Gestion des biens communaux : location des salles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications relatives aux locations comme suit :

- Réclamation de 80 euros par clé en cas de perte.
- Interdiction de brancher un véhicule sur les prises des salles communales (recharge véhicule, alimentation camping-car...) sous peine d'une facturation de 100 euros.
- Tarif de location de la salle polyvalente pour le week-end aux non-résidents : 1 000 euros
- Caution pour la salle polyvalente (hors sonorisation, vidéo projection, ménage) : 2 000 euros

- *Location du club sourire uniquement aux résidents et aux associations extérieures pour un montant de 50 euros (gratuité pour les associations communales) avec une caution de 100 euros.*
- *Durant l'indisponibilité de la salle polyvalente de Manzat liée au travaux effectués dans l'école de cette commune (année 2023-2024), la salle polyvalente de Loubeyrat pourra être mise à disposition gratuitement aux associations de Manzat.*

- Délibération n° 2023-06-014 examinée le 09/06/2023 – Opération foncière : Montmarval

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser une partie classée actuellement voirie communale d'une superficie de 111 m² afin de finaliser une vente actée par délibération de 2017.